



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-27952>

Département(s) de publication : **93, 92, 91, 94, 95, 75**

Annonce n° **24-27952**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Ville d'aubervilliers

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : PRESTATIONS DE PROGRAMMATION ET D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PASSATION ET LE SUIVI DU MARCHE MGP POUR LA REALISATION DE DEUX ECOLES DANS LA ZAC DU FORT Travaux et Sécurisation d'office

**Description** : Le présent marché a pour objet une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation et le suivi du marché public global de performance (MGP) des écoles du Fort.

**Identifiant de la procédure** : e7187353-8a37-4c48-adc8-d42b88683abc

**Type de procédure** : Ouverte

**Principales caractéristiques de la procédure** : La procédure reste identique (erreur dans l'avis de publicité initiale justifiant une annulation de procédure) et sa relance immédiate. Erreur dans la saisie de l'objet du marché dans l'avis au BOAMP n° 24-27069. Cet avis a été remplacé par l'avis au BOAMP n° 24-27284

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 71356200 Services d'assistance technique

##### 2.1.4 Informations générales

**Cette procédure ou ce lot annulé(e) ou infructueux(-se) sera relancé(e)**

**Informations complémentaires :** Le marché est conclu pour une durée courant de sa date de notification jusqu'à la fin de la troisième année d'exploitation/maintenance de l'école à partir de sa réception. A titre indicatif et avec 3 ans de suivi de poursuite des objectifs de performances après la date de réception de l'école, la durée indicative du présent marché est estimée à 6.5 ans à compter de sa date de notification.

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

## Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0002

**Titre :** PRESTATIONS DE PROGRAMMATION ET D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PASSATION ET LE SUIVI DU MARCHE MPGP POUR LA REALISATION DE DEUX ECOLES DANS LA ZAC DU FORT- accord-cadre non alloti

**Description :** Le présent marché a pour objet une prestation de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation et le suivi du MPGP de deux écoles dans la ZAC du Fort d'Aubervilliers. Le marché fait l'objet d'un lot unique. Les prestations sont décrites au cahier des clauses techniques particulières.

**Identifiant interne :** 0

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 71356200 Services d'assistance technique

### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Seine-Saint-Denis ( FR106 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)**

**Informations complémentaires :** Le montant du marché est mixte à savoir une partie forfaitaire sur la base de la DPGF et une partie unitaire sur la base du BPU. Les prestations à prix unitaires feront l'objet de bons de commande à chaque survenance de besoin, conformément aux dispositions des articles R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique dont les montants sont susceptibles de varier dans les limites sur la durée totale du marché suivantes : • Montant minimum annuel : SANS. • Montant maximum annuel : 100 000 EUROS H.T. La ville d'Aubervilliers n'est aucunement engagée sur le montant maximum du présent accord-cadre. Le titulaire ne pourra donc prétendre à une quelconque indemnité si ce montant maximum n'est pas atteint, quelle qu'en soit la raison.

### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description** : jugé à partir du cadre de mémoire fourni et de la DPGF et définissant : - La qualification des intervenants et l'organisation proposée, critère apprécié au regard du CV ou équivalent des personnes responsables de l'exécution de la mission, et de leurs références sur des opérations similaires, d'importance et/ou de complexité comparables. Exposer la manière dont le candidat envisage de gérer sur la durée, le pilotage et le rôle du chef de projet et mandataire du groupement (quels intervenants pour la coordination et le pilotage de l'équipe aux différentes phases). (20 points) - La méthodologie proposée pour la réalisation plus particulièrement des phases 1 à 3 dans les délais fixés de chaque tranche de mission, intégrant le planning. Ce critère sera notamment apprécié en analysant la pertinence de la présence de chaque compétence du candidat aux phases qui le concernent (20 points). - De la cohérence et la répartition des temps, critère apprécié en analysant la répartition, la cohérence et la pertinence du temps passé par compétence au cours des différentes phases de l'opération (le mémoire justificatif et la DPGF seront croisés) (20 points)

Pondération (points, valeur exacte) : 60

**Critère :**

**Type** : Prix

**Description** : apprécié à partir des montants de la DPGF (30 points) et du DQE (10 points); Il est à noter que le DQE sera masqué et non joint au dossier de consultation des entreprises.

Pondération (points, valeur exacte) : 40

**5.1.12 Conditions du marché public**

**Informations relatives aux délais de recours** : Toute décision individuelle défavorable dans le cadre du présent accord-cadre pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil (France) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification. Référé précontractuel : Recours possible jusqu'à la signature de l'accord-cadre.

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique :**

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours** : Ville d'aubervilliers

## **Section 6 - Résultats**

**6.1 Résultat – Identifiants des lots** : LOT-0002

Aucun lauréat n'a été choisi et le concours est clos.

**La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi** : Autre

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

**Nom officiel** : Ville d'aubervilliers

**Numéro d'enregistrement** : 21930001900011

**Ville** : aubervilliers

**Subdivision pays (NUTS)** : Seine-Saint-Denis ( FR106 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : [commandepublique@mairie-aubervilliers.fr](mailto:commandepublique@mairie-aubervilliers.fr)

**Téléphone** : 0148395200

**Adresse internet** : <https://www.aubervilliers.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

**Organisation chargée des procédures de recours**

## Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis** : 1e7b1fd3-e271-4ec8-b2fc-3896c847859b - 01

**Type de formulaire** : Résultats

**Type d'avis** : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 07/03/2024 à 10:49

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

11.2 Informations relatives à la publication

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 07/03/2024